

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Objet :

**TAUX DES TAXES LOCALES
2023**

N° : D-2023-04-12-04

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2023.

Il propose au Conseil de bien vouloir délibérer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des présents + 9 procurations,

Considérant le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues, il est proposé de modifier les taux des taxes locales de la manière suivante (part de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département en compensation de la taxe d'habitation comprise) :

- Taxe Foncier Bâti :	47.34 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	70.40 %
- Taxe d'Habitation (THs et THLV) :	14.11 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

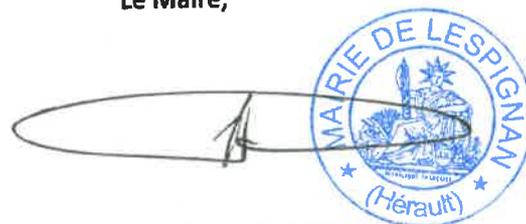
La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 18 AVR. 2023
Et publication ou notification
Du 20 AVR. 2023
Le Maire :



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 20 AVR. 2023
ID : 034-213401359-20230412-D2023_04_12_04-BF